

# **Election de la Constituante à Genève 18**

## **listes déposées - 530 candidats dont un tiers de femmes**

Genève (ats, 18 août, 18h23) De nombreux acteurs de la vie politique, économique et sociale veulent prendre part à l'élaboration de la nouvelle constitution genevoise. Pas moins de 18 listes de candidatures à l'élection de l'assemblée constituante du 19 octobre ont été déposées.

En tout, 530 candidats sont en lice, dont 187 femmes, a indiqué le canton lundi, ultime délai pour faire acte de candidature. Toutes les principales formations politiques ont déposé leur liste, souvent élargie à des personnalités non membres du parti. Syndicats, milieux associatifs et représentants patronaux ont aussi leurs champions.

Parmi les personnalités de la vie publique genevoise, on peut relever la présence de l'ancien conseiller d'Etat Christian Grobet sur la liste de l'association de défense des aînés AVIVO. L'ancien chef de l'Office fédéral de l'environnement Philippe Roch défend les couleurs du PDC. Anciens élus, journalistes et avocats

Plusieurs anciens députés tentent leur chance, dont le radical Pierre Kunz et le socialiste Albert Rodrik. Avec l'UDC Jacques Pagan et la radicale Françoise Saudan, les anciens élus sous la Coupole fédérale ne sont pas en reste.

Des professeurs d'Université - Olivier Fatio sur la liste libérale, Thierry Tanquerel sur la socialiste -, de nombreux avocats dont Pierre Bayenet, défenseur du squat Rhino, sur la liste SolidaritéS, ou l'UDC Soli Pardo, tentent l'aventure.

Les médias sont en course avec Tibère Adler, directeur d'Edipresse, et Michel Chevrollet, patron de la télévision régionale Léman Bleu, sur la liste patronale «GE Avance». Ou encore Béatrice Barton, productrice à la TSR, sur la liste libérale, et Antoine Maurice, ancien rédacteur en chef du «Journal de Genève, sur celle du parti radical. Femmes: de 0 à 100 %

La proportion de femmes varie très fortement d'une liste à l'autre. L'UDC présente 20 poulains dont aucune femme. A l'inverse, on relève la présence de la liste «Femmes engagées» entièrement féminine. Seule la liste «SolidaritéS Gauche en mouvement» réalise la parité.

Les heureux élus disposeront de quatre ans pour opérer une refonte complète de l'actuelle constitution cantonale datant de 1847. Afin d'assurer une large représentation de la société, le quorum pour faire élire un candidat a été fixé à 3 %, contre 7 % pour l'élection du parlement.

La nouvelle mouture devra notamment redéfinir les rapports entre l'Etat et les communes, redynamiser les institutions, minées par des blocages et des tensions entre les trois pouvoirs, et redéfinir la notion de citoyenneté. Pour son inspiration, le projet genevois va profiter de l'expérience des Constituantes fribourgeoise et vaudoise.